

03/04/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 avril 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Michel Croteau
Éric Decubber

Est absent : Denis Rondeau, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 32 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois
9. Résolutions
 - 9.1 Sécurité publique
 - 9.1.1 Sécurité au Tour cycliste du Lac Aylmer
 - 9.1.2 Entente intermunicipale – entraide en sinistre majeur (incendie)
 - 9.2 Travaux publics
 - 9.2.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 9.3 Loisirs
 - 9.3.1 Renouveau à Conseil Sport Loisir Estrie
 - 9.4 Urbanisme / Développement
 - 9.4.1 Promesse d'achat-vente conditionnelle de terrains pour l'étude d'un projet de développement
 - 9.4.2 Promesse d'achat de terrains longeant la 5^e et la 6^e Avenue
 - 9.4.3 Terrains zone inondable 0-20 ans
 - 9.4.4 Toponymie – rue secteur Boisé le Maquis
10. Varia et affaires nouvelles
 - 10.1 Appui à Valoris
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2017-050

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-051

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Des conseillers ;

- Travail sur le nouveau site web
- Plan préliminaire rue des Érables
- Sous-comité travaux publics (réunion)
- Sous-comité Commission de développement (réunion)
- Comité des relations de travail (rencontre)
- Recrutement au service des travaux publics

Du maire ;

- Rencontre concernant le plan stratégique
- Internet haute vitesse
- Pollution lumineuse pour réactiver le règlement
- Zone inondable en discussion avec le député
- Route des sommets (Mont Ham, Lac Mégantic, St-Gérard)
- Route 257 pour partage de responsabilité
- Table des maires de l'Estrie

#5 **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Ressources humaines :
 - Concours pour la sélection d'un directeur des travaux publics
- Sous-comités du conseil :
 - Loisirs, travaux publics, finances, administration et développement
- Travaux avec les promoteurs immobiliers

#6 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Problématique des chiens errants à Fontainebleau
- Remerciements pour le déneigement du stationnement des motoneiges
- Travaux au centre communautaire pour mise à niveau
- Nettoyage du site après incendie de l'hôtel LaSalle

#7 **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-052 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **185 919.06 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>131 193.36 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>54 725.70 \$</u>
Sous total	185 919.06 \$
Salaires payés :	<u>56 371.98 \$</u>
Grand total :	<u>242 291.04 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 03-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter ;

- Une lettre réponse a été reçue suite à la demande d'intervention du conseil faite au MTQ en lien avec un accident mortel récent sur la route 112. Cette lettre confirme les améliorations.

#9 RÉSOLUTIONS

#9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 SÉCURITÉ AU TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMER

2017-053 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au Service des incendies de Weedon d'assurer la sécurité lors de l'évènement du « Tour cycliste du Lac Aylmer » le 5 août prochain.

9.1.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE – ENTRAIDE EN SINISTRE MAJEUR (INCENDIE)

ATTENDU QUE les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente d'entraide en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE ;

2017-054 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS ;

QUE la Municipalité de Weedon accepte de conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas de sinistre majeur en matière de sécurité incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période de vingt-sept mois à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 ;

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Weedon ;

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente d'entraide m municipale.

ADOPTÉE

#9.2 TRAVAUX PUBLICS

9.2.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 188 684\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

2017-055 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la Municipalité de Weedon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

#9.3 LOISIRS

9.3.1 RENOUVELLEMENT À CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE

2017-056 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS De renouveler le membership à Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2017-2018 au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.4.1 PROMESSE D'ACHAT-VENTE CONDITIONNELLE DE TERRAINS POUR L'ÉTUDE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire faire une promesse d'achat-vente conditionnelle à une vérification diligente d'une durée de 18 mois pour l'achat de terrains situés sur le territoire de la municipalité de Weedon afin de faciliter la planification d'un projet de développement économique ;

2017-057

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De permettre que soit signée l'offre d'achat diligente avec les propriétaires des lots portant les numéros 3 903 268, 3 472 069, 3 472 235, 3 974 818, 3 974 819, 3 472 231, 3 472 066 et 3 472 233 situés sur le territoire de Weedon.

De soutenir les démarches d'analyse de faisabilité et la planification du projet susceptible d'être établi sur lesdits terrains, ainsi que le montage financier pour sa mise en œuvre.

Que les promoteurs associés bénéficient de l'accompagnement et de l'appui ponctuel du service de développement de la municipalité afin d'assurer un bon plan de mise en œuvre du projet respectant les politiques et les règlements municipaux.

D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer la promesse d'achat diligente avec les propriétaires.

ADOPTÉE

9.4.2 PROMESSE D'ACHAT DE TERRAINS LONGEANT LA 5^E ET LA 6^E AVENUE

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire, de concert avec un promoteur intéressé, faire l'achat de terrains longeant la 5^e et la 6^e Avenue situés sur le territoire de la municipalité de Weedon afin de densifier et promouvoir le développement résidentiel du secteur ;

2017-058

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la signature de la promesse d'achat-vente de terrains pour une durée déterminée portant sur les lots numéros 5 641 412, 4 089 707, 4 069 714, 4 218 729, 3 771 596, 5 412 166, 5 412 167, 5 412 168 et 5 412 169, situés sur le territoire de Weedon.

De désigner Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Yvan Fortin, directeur général à signer ladite promesse d'achat-vente conditionnelle.

ADOPTÉE

9.4.3 TERRAINS ZONE INONDABLE 0-20 ANS

2017-059

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE demander au Ministre David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'approbation et la reconnaissance pour le projet expérimental de construction résidentielle sur pilotis en zone inondable 0-20 ans pour une période de 10 ans. Ce projet pilote permettra de définir l'approche à prioriser dans les zones sensibles près de son littoral afin de diminuer les impacts de la construction résidentielle ainsi que le traitement des eaux usées sur les écosystèmes et les cours d'eau. La municipalité souhaite, par ce projet, être un exemple à suivre en matière de développement durable. Elle a d'ailleurs inclus une orientation dans sa planification stratégique durable visant la protection et la mise en valeur de son environnement naturel.

ADOPTÉE

9.4.4 TOPONYMIE – RUE SECTEUR BOISÉ LE MAQUIS

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel nommé «Boisés Lemaquie Inc », présenté par M. Jacques Brunelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à consulter les propriétaires visés par la présente modification ;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite pour officialiser les noms des chemins privés choisis par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE des numéros civiques devront éventuellement être attribués;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire approuver et officialiser les nouveaux noms de rues et chemins de la municipalité par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgences.

2017-060

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'aviser la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser les changements de noms suivants : le 9^e Rang débutant aux lots # 3 472 378 et 3 472 344 jusqu'au lot # 5 832 929 devient chemin Lemaquie, le chemin du Français et le chemin de l'Étang deviennent le chemin du Bassin, une partie de chemin Brunelle, soit de l'intersection du chemin Auguste jusqu'à la fin du chemin Brunelle, devient Carré Tamarac et finalement, le chemin Auguste devient route de la Nise.

ADOPTÉE

#10

VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

10.1 APPUI À VALORIS

ATTENDU QUE Valoris a été créée par la ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François afin de détourner le plus possible de matières résiduelles de l'enfouissement, en complément des autres mesures à la source et en respect des 3 RV;

ATTENDU QUE le détournement de matières doit atteindre, le plus rapidement possible, zéro enfouissement;

ATTENDU QUE la seule façon d'atteindre et dépasser les objectifs nationaux actuels fixés par le PGMR du gouvernement et éventuellement zéro enfouissement, est de mettre à contribution un détournement par le tri des ordures résidentielles, des CRD et des ICI;

ATTENDU QUE l'utilisation des technologies comme celles présentes dans les trois lignes de tri du centre de tri de 32 M \$ de Valoris, permet des taux de détournement inégalés, et ce même en période de rodage;

ATTENDU QUE Valoris a été créée également dans le but de servir de moteur à une filière de développement économique de valorisation des matières résiduelles issues du tri et potentiellement très créatrice d'emplois de qualité, notamment dans son éco-parc industriel;

ATTENDU QUE Valoris a mis sur pied ou attiré dans ses locaux, avec des partenaires, un trio permettant de maximiser la proactivité afin de soutenir le développement de cette filière : le créneau ACCORD des biotechnologies environnementales, le commissaire à l'éco-parc et le centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles de l'Estrie;

À CES CAUSES,

2017-061

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'appuyer la démarche en cours de Valoris afin d'obtenir :

- la reconnaissance de Recyc-Québec d'être un maillon essentiel de la chaîne de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement, avec tous les avantages consentis aux autres moyens complémentaires pour des mesures à la source;
- toute autre reconnaissance par le gouvernement du Québec lui permettant de jouer son rôle essentiel dans la chaîne de détournement par le tri, par exemple par de l'aide au fonctionnement et à la compensation, comme celle accordée aux centres de tri dédiés à la collecte sélective;
- du financement afin de soutenir sa stratégie de développement de la filière de valorisation, notamment pour aider pour le tri, le traitement, la R&D, les projets pilotes et les projets d'entreprises

ADOPTÉE

#11 **INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Assemblée générale de la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François le 18 avril prochain
- Vernissage le 8 avril 2017
- Assemblée générale de la Troupe Oh La La le 12 avril 2017

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Vérifier la contamination possible des terrains faisant l'objet de promesse d'achat
- Attention aux dangers pour les résidents actuels qui habitent les zones inondables touchées par le projet pilote de construction

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2017-062 À 21 h 40, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire